

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

**SÉANCE du 20 juillet 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2023

Compte rendu affiché le 25/07/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élue : Madame Yvette BRETONNIER.

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, LOISON Thierry, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline (arrivée à 20h20), PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démissionnaire** : GAYET Véronique.

**Membres excusés** : MAZARD Roger (pouvoir à Ludovic CARRET), GIRAUD Alain (Pouvoir à Marc LOTISSIER), SERAILLE Marielle (Pouvoir à Yvette BRETONNIER)

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Marielle SERAILLE, Messieurs Roger MAZARD, Alain GIRAUD et donne lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h15.

Le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Madame Yvette BRETONNIER.

- **Propositions pour l'emprunt à réaliser pour le Pôle culturel et le commerce,**

Monsieur le Maire expose que le coût total pour l'acquisition du pôle culturel et du commerce sera de 714 000 euros TTC (516 000 euros pour le pôle culturel et 198 000 euros pour la surface commerciale). Le montant du FCTVA sera de 117 124 euros, il reste donc 596 876 euros à financer. Il expose que le dossier de demande de DETR n'a pas été retenue pour 2023, mais qu'il sera représenté pour une obtention en 2024. Une demande d'aide spécifique a aussi été déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble de ces subventions pourrait atteindre 300 000 euros. Il est donc nécessaire de réaliser un emprunt de 300 000 euros afin d'équilibrer le financement de ces acquisitions et ainsi préserver la trésorerie communale.

Il précise que la surface commerciale sera louée entre 480 et 500 euros par mois, et procurera donc un revenu régulier à la Commune.

Il présente les offres de prêt du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole Centre-Est. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'offre de prêt de 300 000 euros au taux fixe de 4.29 % sur 15 ans du Crédit Agricole Centre-Est par un vote (Votants : 17, Oui : 17 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

- **Création de postes, Contrat et modification d'horaires pour le personnel,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il rappelle l'offre d'emploi publiée pour le renfort des services techniques. Parmi le nombre très faible de candidatures reçues, il présente deux profils intéressants pour la Commune. Il propose de retenir les candidatures de Monsieur Olivier REYNARD et Monsieur Frédéric GERIN pour des contrats de deux fois trois mois dans un premier temps. Ils commenceraient tous les deux le 4 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le recrutement de deux agents pour les services techniques à compter du 04-09-2023 par contrat à durée déterminée, par un vote (Votants : 17, Oui : 17 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

Monsieur Yvan SIMON présente également la création d'un poste dédié à la jeunesse. Madame Noa BRUNO sera recrutée du 28/08/2023 au 16 février 2024, et interviendra deux heures au restaurant scolaire auprès des élèves du collège, puis 10h45 par semaine pour aider les jeunes de la commune dans leur projet (notamment MJC). Elle effectuera un temps complet sur ce poste durant les congés de la Toussaint et de Noël. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un agent à temps non complet (12h45 par semaine sur le temps scolaire et 35 heures sur les vacances scolaires) à compter du 28-08-2023 (contrat à durée déterminée), par un vote (Votants : 17, Oui : 17 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

Monsieur le Maire présente également des modifications horaires pour le personnel des services administratif et du restaurant scolaire. Il présente le nouveau tableau des effectifs et la liste des contrats en CDD.

*Arrivée de Madame Gwendoline CHALON à 20h20.*

Monsieur le Maire et Monsieur Yvan SIMON présentent ensuite le dossier de demande d'Allocation de Retour à l'Emploi présenté à la Commune par Madame Caroline COSTANTINI suite à sa démission de son poste de titulaire d'aide à la vie associative. Monsieur le Maire propose de s'adjoindre les conseils d'un avocat sur ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le recours à un avocat dans le cadre de la demande d'indemnisation ARE présentée par Madame Caroline COSTANTINI (Votants : 18, Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

- **Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),**

Monsieur Yvan SIMON présente les données des 79 communes gérées par le SIMA COISE en matière d'assainissement non collectif. Pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset, ce sont 200 installations recensées, 195 qui ont été visitées dont 84 ont eu un avis favorable. Pour le reste, des travaux de mise en conformité doivent être engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport présenté.

- **Passage à la norme comptable M57,**

Née au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

La version développée permet une plus grande utilisation de compte et donc une plus grande lisibilité des documents budgétaires. Monsieur le Comptable du Trésor a donné son accord préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport présenté et le passage à la norme comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Votants : 18, Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

- **La convention territoriale globale de services aux familles (CAF- CCMDL)**

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la CCMDL, la CAF : « *La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour des missions essentielles, suivantes :*

- *L'aide aux familles afin de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale : EAJE, Relais Petite enfance, accueils de loisirs péri-et extrascolaire, inclusion...*

- *Le soutien à la fonction parentale en vue de faciliter les relations parents-enfants (lieu d'accueil enfant/parents – Réseau parentalité, comités locaux d'accompagnement à la scolarité, la médiation familiale...).*

- *L'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie : l'accès aux droits et aux services publics, la lutte contre l'indécence et les impayés de loyer, le soutien des familles confrontées à des événements fragilisant...*

- La création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL. Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), a proposé une nouvelle contractualisation : la Convention Territoriale Globale (CTG) pour 5 ans (2023/2027). Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales. Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023. Nos services et ceux de la CAF ont travaillé depuis de nombreux mois à son élaboration. La signature officielle a été prévue le 19 septembre prochain et toutes les communes sont invitées et devront signer la convention ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal valide ce projet de convention (Votants : 18, Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde et mise en oeuvre,**

Monsieur le Maire présente les grands axes du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il doit comprendre plusieurs éléments :

- La définition du risque majeur, l'analyse des risques.
- L'information des populations, les moyens et la diffusion d'alerte, les dispositions prises par la commune permettant à tout moment d'alerter la population et d'informer, et de recevoir une alerte émanant des autorités, les consignes de sécurité,
- Une cartographie d'aléas,
- Les zones d'accueil possibles, les itinéraires préconisés, la capacité d'hébergement, les moyens humains, matériels et techniques à activer,
- L'organisation de la cellule de crise (emplacement et acteurs), les annuaires des services opérationnels, des fiches réflexes et actions, destinées aux différents services municipaux, des exemples d'arrêtés du maire (réquisition, interdiction de circuler sur la route communale, arrêté de périls imminents).

Monsieur le Maire souhaite que chaque conseiller soit informé du rôle qui lui est attribué et qu'un exercice soit prochainement réalisé. Face au dérèglement climatique, il est inquiet de la possibilité d'orages violents, de tempêtes, de tornades, qui pourraient frapper fort notre Commune. Il serait alors essentiel que nous soyons prêts pour réagir efficacement avec une organisation sans failles.

- **Travaux de voirie communautaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Il précise que pour la campagne 2023 de travaux de voirie sont choisis : Le chemin des Fontaines, le chemin de la Basse-Cour et le chemin de Saint Bonnet. Le montant total des travaux estimatifs serait de 60 897 euros TTC et il respecterait l'enveloppe allouée par la Communauté de Communes.

- **Travaux des commissions,**

**Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.**

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte de l'excellent déroulement de la Vogue organisée cette année par les jeunes nés en 2004 (avec le renfort des jeunes nés 2005,) bien aidés par leurs parents. Elle souhaite les féliciter pour la propreté des locaux et des espaces publics, constatés après la manifestation. Elle présente aussi une demande du tennis club de Brullioles pour l'organisation de stage en soirée et leur demande d'utilisation de la salle pluriactivités en cas de mauvais temps. Elle propose une location au tarif de 15 euros par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Madame Yvette BRETONNIER** remercie les élus présents pour le 14 juillet pour leur investissement dans l'organisation ou leur participation à la manifestation. L'excellent repas de midi a été apprécié de tous.

Elle expose que l'école publique comptera 109 élèves à la rentrée et une classe de plus (la nouvelle institutrice est en cours de nomination).

**Monsieur Yvan SIMON** présente un bilan financier de la construction du Centre Technique Municipal avec une enveloppe budgétaire respectée.

Il rend compte de la réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme avec une quarantaine de personnes présentes. Mme Laurence FOREL du Cabinet LATITUDE a brillamment présenté le dossier et un débat s'est engagé sans remarques particulières sur les projets. Le dossier continue son avancée et l'arrêt pourrait être prononcé en octobre 2023.

Il rend également compte de la réunion avec la CCMDL pour la présentation du projet de contournement Nord. Il faut désormais formuler une demande officielle pour la prise en compte de ce projet au niveau communautaire.

**Monsieur Ludovic CARRET** expose la très belle organisation et réussite du Comice des 4 Cantons et cela malgré la pluie en fin de défilé. De très nombreux bénévoles très motivés se sont mobilisés et ont pu mettre au service de cette manifestation leurs compétences. Il y a eu un très beau concours agricole, et les animations et la restauration ont eu un beau succès. Il tient à remercier les communes de Chazelles sur Lyon et de Saint Galmier pour leur aide au transport du matériel.

Monsieur le Maire prend le relais pour remercier les élus qui se sont plus que largement investis dans cette organisation et cette réussite : Gilles RAYNARD, Ludovic CARRET, Isabelle LOTISSIER, Sandrine BOINON, Thierry LOISON et Fabrice BONNET. Leurs actions et leur représentation de la Commune ont démontré le dynamisme de notre municipalité. Il tient aussi à mettre en lumière le rôle des deux co-présidents du Comité d'organisation, Madame Ginette DECULTIEUX et Monsieur Daniel MURE ainsi que tout le bureau, les responsables de commission et les 350 bénévoles mobilisés pour cet événement. Ce Comice a permis de créer des liens entre les habitants et a été d'une grande richesse humaine. Il souhaite aussi remarquer la grande valeur du concours agricole avec des retombées potentielles sur les apports du marché aux veaux.

**Madame Odile VERMARE** expose qu'ont lieu actuellement de beaux marchés d'été. La commission prépare la prochaine fête de la gastronomie.

**Monsieur Fabrice BONNET** expose que par le biais du stand au Comice, l'association pour la promotion du marché aux veaux a pu prendre de nombreux contacts avec des éleveurs. Il a eu aussi d'excellents retours du concours et des présentations du dimanche matin.

**Monsieur Thierry LOISON** rend compte d'un souhait d'affichage à l'entrée des zones artisanales par la CCMDL, affichage simplifié qui ne reprendrait pas les éléments actuellement présents. Il annonce la fermeture du bar PMU DUMAS pour des raisons de reconversion professionnelle, la mise en vente du bar, restaurant « JEAN-FRANCOIS ET PATRIZIA » et des chambres d'hôtes.

Madame Gwendoline CHALON demande si le bar-PMU de la Place du Plâtre sera bientôt repris. Monsieur le Maire précise que les travaux de façade sont actuellement à l'arrêt pour un problème de câble ENEDIS en façade.

**Madame Sandrine BOINON** expose que la commission travaille désormais sur le bulletin de fin d'année et, à la rentrée, sur la lettre d'information à paraître fin octobre. Elle expose que l'image de Saint Laurent de Chamousset est excellente à l'extérieur, surtout à travers le dynamisme affiché lors de manifestations tels que les Saint Laurent de France ou le Comice.

Elle présente le projet de voyage pour les élus du Conseil Municipal à Strasbourg. Les dates retenues en novembre ne font pas l'unanimité. Monsieur le Maire propose de reporter ce voyage en 2024, avec la possibilité de voter les crédits nécessaires lors du budget. Les dates suivantes sont proposées : 8-9-10 mars 2024. Monsieur le Maire souhaite la présence de tous les élus et de leurs conjoints.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente une demande de garantie d'un emprunt de 120 000 euros sur 15 ans au taux fixe de 4.45 % de l'association immobilière pour la construction d'un bâtiment à l'école privée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de garantie financière à 100 % présenté par l'association immobilière (Votants : 18, Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention :0).

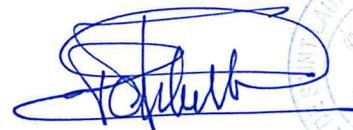
Il fait un point sur la situation budgétaire de la Commune au 30 juin, avec des consommations énergétiques maîtrisées et un résultat provisoire de fonctionnement de 268 500 euros sur l'exercice. Ce bilan positif n'empêchera pas la continuité de la gestion rigoureuse des dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Il présente le projet de cession de terrain situés entre le lotissement Les Terres et les propriétés riveraines suivantes : Monsieur et Madame GREGOIRE, Monsieur et Madame SEGRET, Monsieur et Madame LAFFAY. Il propose la cession de ces parcelles au prix de 10 euros par m2 pour les deux premiers propriétaires et à l'euro symbolique pour Monsieur et Madame LAFFAY (la parcelle étant de toute petite taille). La Commune prendra à sa charge les frais de géomètres et les futurs acquéreurs les frais d'actes notariés.

Monsieur le Maire clôture cette séance en souhaitant à tous d'excellentes vacances et il donne rendez-vous à tous pour la prochaine séance le 14/09/2023.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE